

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
5 AVRIL 2022

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	4
Désignation du secrétaire de séance	4
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	5
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 8 mars 2022	6
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	6
III. FINANCES	
1. Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal	6
2. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Nauticaa	7
3. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Halle couverte	7
4. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Locations de salles.....	7
5. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Lotissement Grand Siècle	8
6. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Lotissement La Sablière	8
7. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Production énergie	8
8. Approbation du compte administratif 2021 du budget principal	8
9. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Nauticaa	9
10. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Halle couverte	9
11. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Locations de salles.....	9
12. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement Grand Siècle	10
13. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement La Sablière	10
14. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Production Énergie	10
15. Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées - Budget principal.....	11
16. Reprise de provisions pour risques et charges financiers relative à des démolitions de biens situés impasse Hérode pour l'exercice 2022.....	11
17. Reprise de provisions pour risques et charges financiers relative au déficit de l'opération du lotissement Grand Siècle pour l'exercice 2022	12
18. Adoption du montant 2022 de l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour la commune.....	12
19. Autorisation de signature d'une convention de partage de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques	12
20. Vote du budget primitif 2022 – Budget principal.....	13
21. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Nauticaa	18
22. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Halle couverte	19
23. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Locations de salles.....	20
24. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle	21
25. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Lotissement La Sablière	21
26. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Production Énergie	21
27. Vote des taux de fiscalité directe locale 2022 – Budget principal.....	22
28. Mise à jour des autorisations de programme au titre de l'exercice 2022 - Budget principal.....	23
29. Mise à jour de l'autorisation de programme n° 20.03 « Extension Nauticaa » - Budget annexe Nauticaa	24
30. Mise à jour de l'autorisation de programme n° 20.04 « Rénovation de la salle de l'Espérance » - Budget annexe Location de salles.....	24
31. Constitution d'une provision dans le cadre de l'organisation prochaine des championnats du monde de cyclocross	25
IV. MARCHÉS PUBLICS	
32. Délégation de service public – Centre aquatique Nauticaa.....	25

33.	Location de divers camions (benne, nacelle, grue) destinés aux services de la Ville de Liévin	26
34.	Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS pour l'achat de chèques cadeaux et de chèques d'accompagnement personnalisés	26
35.	Fourniture et livraison de chèques cadeaux et de chèques d'accompagnement personnalisés.....	26
36.	Marché global de performance sur l'éclairage public de la Ville de Liévin	27
37.	Location de véhicules type fourgon et camion destinés aux services de la Ville de Liévin.....	27
V.	AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER	
38.	Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier Vent de Bise - Jean-Lebas	28
39.	Liévin - Angle des rues Defernez et Lamendin - Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire.....	28
40.	Liévin - Angle des rues Chevalier de la Barre et Silas Goulet - Cession à Territoires 62.....	29
41.	Liévin - Stade Lelong Voisin - Terrain d'honneur et plaine de jeux - Dénominations	29
VI.	ÉNERGIE	
42.	Ecomobilité - Aides aux particuliers.....	30
VII.	JEUNESSE	
43.	Renouvellement contrat colonie avec la Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais.....	31
44.	Tarifs pour les séjours colonies des vacances été 2022	31
VIII.	CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX	
45.	Demande de gratuité de salle dans les centres culturels et sociaux hors dispositions prévues dans la délibération du 13 décembre 2013	31
IX.	COHÉSION SOCIALE	
46.	Convention avec l'association Liévi-Minou et la SPA	31
X.	PERSONNEL	
47.	Création d'un poste non permanent de conseiller numérique.....	32
48.	Modification de l'emploi de responsable Droit des sols et ouverture aux contractuels	33
49.	Création d'un comité social territorial commun entre la commune et le centre communal d'action sociale de Liévin	33
50.	Fixation du nombre de représentants au comité syndical territorial commun et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement	34
XI.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
51.	Location de salles - Demandes de remboursements.....	34
52.	Location de salles - Demandes de dédommagement.....	34
XII.	SUBVENTIONS	
53.	Demandes de subventions année 2022	35

(La séance est ouverte à 18 heures 10.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, avec un peu de retard dont je vous prie de bien vouloir m'excuser, nous allons démarrer ce Conseil municipal en date du 5 avril 2022.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir procéder à l'appel des conseillers municipaux.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KUZNIAK.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je voudrais donc procéder à la désignation de notre secrétaire de séance. Il s'agit bien sûr de Julien NOISETTE, ici présent.

Mes chers amis, je vais vous demander de bien vouloir vous lever.

(Tous les conseillers municipaux se lèvent.)

Je voudrais, mes chers collègues, que nous respections à une minute de silence en hommage à quelqu'un que nous connaissions tous ici à Liévin. Je savais qu'il était malheureusement abîmé, il était tombé, il avait fait une chute, je ne pensais pas que cela en viendrait malheureusement à ce point-là. Gérard LEROY, que vous connaissez tous, est décédé hier soir à 19 heures, à la suite de cette chute malencontreuse.

Gérard LEROY avait 90 ans. Il est né le 5 février 1932. Il était marié. Son épouse, vous le savez, est décédée il y a quelques années et cela a d'ailleurs beaucoup marqué la vie de Gérard. Le décès de son épouse a véritablement été un drame pour lui. On le croisait ici et là et on s'apercevait bien que la perte de son épouse avait été terrible pour lui. Il ne s'en est jamais vraiment remis.

Gérard LEROY était le chef du centre des impôts de Lens et je crois que chacune et chacun ici a pu à un moment donné bénéficier des conseils de Gérard LEROY. Il était toujours à nos côtés. Il était surtout aux côtés de toutes les Liéviennes et tous les Liéviens puisque vous savez que, avec une équipe de bénévoles, il y avait ce qu'on appelait les permanences impôts dans toutes les salles municipales dans tous les quartiers de Liévin. À l'époque, cela ne se faisait pas par voie électronique, il fallait encore remplir des feuilles et des feuilles, vous savez que les impôts, c'était toujours très compliqué et Gérard était là à la fois pour remplir les feuilles, mais aussi pour prodiguer de bons conseils pour que l'on puisse s'en sortir de la meilleure des manières possibles. Il connaissait d'ailleurs le code des impôts sur le bout des ongles et, même encore à la retraite, je le voyais toujours avec son code. Il travaillait cela en permanence, il étudiait toutes les nouvelles lois pour être toujours au fait de ces impôts.

Gérard LEROY, vous le savez, a été conseiller municipal, d'abord conseiller municipal d'Henri DARRAS et ce, dès mars 1971. Il a ensuite été conseiller municipal de Jean-Pierre KUCHEIDA et ce, jusqu'en 1993, pour devenir ensuite adjoint au maire.

Quand on devenait adjoint à cette époque-là, c'était un très long processus. Il fallait un certain nombre d'années de conseiller municipal, il fallait faire un travail de fou pour ensuite avoir cette promotion comme adjoint.

Il est devenu adjoint au maire à partir de 1994, il a d'ailleurs été adjoint aux sports. Autant vous dire que Gérard LEROY aux sports... on ne va dire que c'était véritablement sa tasse de thé. Il faisait l'effort d'aller bien évidemment dans toutes les manifestations, mais ce n'était pas tout à fait sa tasse de thé.

Ensuite, il est devenu adjoint au personnel – cela lui allait mieux – et surtout ensuite adjoint aux finances et cela lui convenait à merveille. Je pense qu'il a pris énormément de plaisir lorsqu'il était adjoint au maire chargé des finances. Là aussi, il nous éclairait de ses conseils et de sa bonne gestion et nous en avons tous profité.

Gérard LEROY était médaillé d'or et d'argent régional, départemental, communal au titre de ses activités et il avait eu le plaisir, l'honneur – parce qu'il avait une profonde admiration pour l'homme – de se voir remettre sa médaille en mains propres par Laurent FABIOUS. Je me rappelle ce moment de fierté que Gérard a eu ce jour-là. Ses yeux étaient emplis de fierté.

Il avait connu un deuxième grand moment de fierté, c'est quand son fils, qui était polytechnicien, a défilé le jour d'un 14 juillet. Il avait été invité à la garden-party, si j'ai bon souvenir, et cela avait été un moment extraordinaire pour lui, tout comme un autre moment passé aux côtés de son fils. Vous savez que, quand on est polytechnicien, on a droit, lorsqu'on est en tenue, de rentrer à la Tour d'argent et son fils l'avait invité à la Tour d'argent. Là aussi, c'était toujours avec beaucoup de fierté qu'il me racontait cet épisode. C'était accompagné de son fils, donc forcément, pour un papa, c'était tout à fait formidable.

Gérard aimait, on le sait, le jardinage. Il continuait d'entretenir son jardin. Je pense que c'était plus qu'un passe-temps, c'était aussi pour lui l'occasion de faire un peu d'exercice physique et il aimait beaucoup cela.

Il aimait aussi beaucoup les voyages, qu'il faisait toujours en compagnie de sa femme qui était, si j'ai bon souvenir, professeur d'histoire-géo et, lorsque son épouse l'accompagnait, il n'y avait pas besoin de guide parce que son épouse connaissait tout cela par cœur. C'était en effet un grand bonheur que d'avoir son épouse en voyage commenter les monuments d'histoire, etc. des villes qu'il pouvait ici et là traverser.

Mes chers collègues, c'est un grand personnage de Liévin qui nous a quittés, un grand personnage par ses qualités professionnelles qu'il a longtemps distribuées à tous les Liéviennes et les Liéviens, mais, au-delà de cela, un grand personnage par ses qualités humaines. En effet, Gérard avait une connaissance, un intérêt bien au-dessus de la moyenne, mais il a toujours su se mettre au niveau de chacun et il l'a toujours fait avec gentillesse, avec disponibilité.

Mes chers collègues, je voudrais qu'en l'honneur de Gérard LEROY, nous respectons une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, comme il est de tradition, je vais vous donner quelques informations sur le personnel communal.

Il n'y a eu ni naissance, ni de mariage.

Nous avons eu des recrutements.

Nous avons notamment recruté, comme toujours, des policiers municipaux :

- Anthony ARGENTO,
- Franck DEROISSART,
- Dimitri BELVAL.

Nous avons également recruté :

- Solaimane IDBENDAOU, comme responsable d'accueil de loisirs.
- Alexandra MINEAU comme chargée d'étude grands projets. Là aussi, ce sont des services où il y a régulièrement des recrutements. Ces personnes-là sont extrêmement sollicitées, il y a donc une rotation très forte dans le service qui est celui de Monsieur BOURDON.
- Laurent LEIGNEL, technicien bâtiment.
- Johannes LESSMANN, contrôleur VRD.
- Ivoire LEROUX, gestionnaire Paie - Retraite.

- Valentin DELBECQUE, agent parcs et jardins.
- Alexandre DRUON, agent parcs et jardins.
- Sébastien GELEITEI, agent parcs et jardins.

Les trois derniers recrutements sont des recrutements en PEC.

Sur le CCAS, nous avons recruté :

- Émeline DELBARRE, agent d'entretien multi-accueil Simone de Beauvoir.
- Antonella ROCCO, agent polyvalent de restauration à la cuisine centrale.

Ces deux recrutements sont également des PEC, parcours emploi compétences, c'est-à-dire des emplois aidés.

J'en viens à l'ordre du jour.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 8 mars 2022

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques sur l'approbation du compte rendu du Conseil municipal qui s'est tenu le 8 mars 2022 ? (*Aucune*).

Il est donc validé.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? (*Aucune*).

Il est donc adopté.

Nous en venons à l'ordre du jour qui appelle Monsieur Daniel DERNONCOURT sur l'approbation du compte de gestion 2021 du budget principal.

III. FINANCES

1. Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, la gestion des finances publiques locales repose le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, et du comptable public, c'est-à-dire l'agent qui relève de la Direction générale des finances publiques.

Ainsi, il est nécessaire de voter le compte de gestion du comptable public pour le budget principal préalablement au compte administratif.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Avez-vous des observations à faire sur cette délibération ? (*Aucune*).

Elle est donc adoptée, je vous en remercie.

(La délibération 1 est adoptée à l'unanimité.)

Monsieur JACKOWSKI, même chose, mais pour le budget annexe Nauticaa.

2. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- En effet, Monsieur le Maire, il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe Nauticaa, conformément à l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales.

Ce compte de gestion du budget annexe Nauticaa dressé par le receveur a été visé et certifié conforme. Il n'appelle ni observation, ni réserve.

Il est donc nécessaire de voter le compte de gestion du comptable public pour ce budget annexe préalablement au compte administratif.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*).

Est-ce le même vote ?

(*La délibération 2 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame BENEZIT, pour la Halle couverte.

3. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Halle couverte

Mme BENEZIT.- La gestion des finances publiques locales repose le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, et du comptable public, c'est-à-dire l'agent relevant de la Direction générale des finances publiques.

Ainsi, il est nécessaire de voter le compte de gestion du comptable public pour ce budget annexe préalablement au compte administratif.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*).

Est-ce le même vote ?

(*La délibération 3 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame DELARUYELLE, pour le budget Locations de salles.

4. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Locations de salles

Mme DELARUYELLE.- La gestion des finances publiques locales repose le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, et du comptable public, c'est-à-dire l'agent relevant de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Ainsi, il est nécessaire de voter le compte de gestion du comptable public pour ce budget annexe préalablement au compte administratif.

M. LE MAIRE.- Même si on a eu un peu moins de locations de salles pour raison Covid, il faut quand même approuver ce budget.

Pas de souci ?

Est-ce le même vote ?

(*La délibération 4 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur TISON, pour le lotissement Grand Siècle

5. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Lotissement Grand Siècle

6. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Lotissement La Sablière

M. TISON.- La gestion des finances publiques locales repose le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, et du comptable public, c'est-à-dire l'agent relevant de la Direction générale des finances publiques.

Ainsi, il est nécessaire de voter le compte de gestion du comptable public pour ces budgets annexes préalablement au compte administratif.

M. LE MAIRE.- Monsieur TISON a pris la liberté de présenter les deux délibérations d'un coup. C'est bien, il nous a fait gagner un peu de temps. Cependant, comme nous devons normalement présenter délibération après délibération, je me tourne vers vous, mes chers collègues : est-ce que vous acceptez que nous puissions voter ces deux délibérations en même temps ? (*Approbation unanime*)

(Les délibérations 5 et 6 sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur MIKOLAJCZYK, pour la production d'énergie.

7. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Production énergie

M. MIKOLAJCZYK.- La gestion des finances publiques locales repose le principe de séparation de l'ordonnateur c'est-à-dire Monsieur le Maire, et du comptable public, c'est-à-dire l'agent relevant de la Direction générale des finances publiques.

Ainsi, il est nécessaire de voter le compte de gestion du comptable public pour ce budget annexe préalablement au compte administratif.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MIKOLAJCZYK.

Il serait intéressant qu'un jour, on nous indique ce que représente cette production d'énergie en équivalents logements chauffés, par exemple. Personnellement, des kilowattheures, je ne sais pas ce que cela veut dire. Il serait donc intéressant, Monsieur MIKOLAJCZYK, qu'un jour vous nous fassiez cet exercice.

M. MIKOLAJCZYK.- Je veux bien faire l'exercice mais si je peux être aidé...

M. LE MAIRE.- On va vous le faire, mais pour la fois prochaine avec Madame DIART. Ne vous inquiétez pas, je suis persuadé qu'elle saura faire à vos côtés les calculs qu'il convient de faire.

Est-ce le même vote sur cette délibération ?

(La délibération 7 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Après le compte de gestion, nous passons au compte administratif, Monsieur DERNONCOURT.

8. Approbation du compte administratif 2021 du budget principal

M. DERNONCOURT.- Le compte de gestion étant concordant en tout point avec la comptabilité communale, il est nécessaire de voter le compte administratif de ce budget principal, ainsi que l'affectation des résultats qui seront repris dans le budget primitif.

La gestion des finances publiques locales repose le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, et du comptable public, c'est-à-dire l'agent relevant de la Direction générale des finances publiques.

Ainsi, il est nécessaire de voter le compte de gestion du comptable public pour ce budget annexe préalablement au compte administratif.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je suis désolé mais c'est le formalisme administratif français qui fait que nous sommes obligés de passer ces délibérations les unes après les autres. Cela n'a que peu d'intérêt, mais il faut le faire.

Est-ce le même vote ?

(La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour le compte administratif de Nauticaa.

9. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- Le compte de gestion étant concordant en tout point avec la comptabilité communale, il est nécessaire de voter le compte administratif de ce budget annexe, ainsi que l'affectation des résultats qui seront repris dans le budget primitif.

Un tableau récapitule fonctionnement et investissement.

On vous demande donc d'approuver le compte administratif 2021 et le report sur l'exercice 2022 des résultats du budget annexe Nauticaa.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Madame BENEZIT.

10. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Halle couverte

Mme BENEZIT.- Je vais répéter la même chose, mais pour la Halle Couverte.

Le compte de gestion étant concordant en tout point à la comptabilité communale, il est nécessaire de voter le compte administratif de ce budget annexe, ainsi que l'affectation des résultats qui seront repris dans le budget primitif.

M. LE MAIRE.- Merci Madame BENEZIT.

Madame DELARUYELLE.

11. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Locations de salles

Mme DELARUYELLE.- Le compte de gestion étant concordant en tout point à la comptabilité communale, il est nécessaire de voter le compte administratif de ce budget annexe, ainsi que l'affectation des résultats qui seront repris dans le budget primitif.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELARUYELLE.

Monsieur TISON.

M. TISON.- Est-ce que je présente les deux délibérations en même temps ?

M. LE MAIRE.- Oui, bien sûr. Allez-y.

12. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement Grand Siècle

13. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement La Sablière

M. TISON.- Le compte de gestion étant concordant en tout point à la comptabilité communale, il est nécessaire de voter les comptes administratifs de ces budgets annexes, ainsi que l'affectation des résultats qui seront repris dans le budget primitif.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur TISON.

Monsieur MIKOLAJCZYK.

14. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Production Énergie

M. MIKOLAJCZYK.- Le compte de gestion étant concordant en tout point à la comptabilité communale, il est nécessaire de voter le compte administratif de ce budget annexe, ainsi que l'affectation des résultats qui seront repris dans le budget primitif.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MIKOLAJCZYK.

Je vais m'éclipser quelques instants puisque les comptes administratifs doivent être votés en l'absence du Maire. Je vais donc laisser mon siège à Jérôme DARRAS pour qu'il puisse procéder au vote de ces comptes administratifs.

(Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil.)

M. DARRAS.- Mes chers collègues, il nous appartient de nous prononcer sur l'ensemble des comptes administratifs.

Y a-t-il des oppositions ? *(Aucune).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit deux abstentions).*

Je suppose que tous les autres votent pour.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des exprimés avec deux abstentions.

(Les délibérations 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont adoptées par 37 voix pour et deux abstentions.)

Je vous remercie.

(Retour de Monsieur le Maire)

M. LE MAIRE.- Je vois que Jérôme DARRAS a presque bien travaillé. Je pensais qu'il allait me ramener une unanimité mais il y a, néanmoins, deux abstentions. Comme quoi, mes chers collègues, il reste à convaincre. Je rêve qu'un jour, cela puisse arriver, on verra bien.

En tout cas, je vous remercie de votre confiance.

Je voudrais surtout remercier l'ensemble des services de la Ville de Liévin, son directeur général des services qui veille au grain, comme l'on dit, et surtout l'ensemble de l'équipe, les agents comme les cadres, les chefs de service et directeurs de pôle, plus particulièrement le service financier car, lorsque l'on parle de finances, il faut bien sûr parler du service financier, de son ancien directeur, Romuald GALLO

qui est désormais à Hautmont, et notre nouveau directeur Ludovic VIGREUX. Peut-être arrivera-t-il à faire en sorte qu'on ait une unanimité totale. C'est le challenge qu'il doit relever. Monsieur Ludovic VIGREUX, la barre est haute.

Merci, en tout cas, mes chers collègues, de votre confiance.

Nous passons à la délibération suivante. Je passe la parole à Monsieur DERNONCOURT.

15. Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées - Budget principal

M. DERNONCOURT.- Rappelons que les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. Les subventions d'équipement versées par la commune font également l'objet d'un amortissement.

Désormais, la possibilité de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements de ces subventions d'équipement versées est offerte aux communes, permettant d'apporter des marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement, ce dont nous avons toujours besoin.

Il est proposé de mettre en place cette neutralisation budgétaire totale des amortissements des subventions d'équipement versées sur le budget principal permettant, dans le cas présent, de diminuer l'impact budgétaire en dépenses de fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Tout cela est très technique. C'est une technique financière sans grand intérêt pour le commun des mortels, mais importante pour les financiers qui sont derrière nous.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*).

Cette délibération est-elle validée à l'unanimité ?

(*La délibération 15 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Marc TEILLIEZ sur la reprise des provisions.

16. Reprise de provisions pour risques et charges financiers relative à des démolitions de biens situés impasse Hérode pour l'exercice 2022

M. TEILLIEZ.- Reprise de provisions pour l'impasse Hérode, projet 956.

Compte tenu de la clôture de cette opération en 2022, il est nécessaire de reprendre les provisions précédemment constituées pour un montant total de 150 000 € sur le budget principal.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? (*Aucune*).

Est-elle validée à l'unanimité ?

(*La délibération 16 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Dany TISON sur la reprise de provision

17. Reprise de provisions pour risques et charges financiers relative au déficit de l'opération du lotissement Grand Siècle pour l'exercice 2022

M. TISON.- Reprise de provisions, projet 957.

Compte tenu de la prévision de la clôture du budget annexe lotissement Grand Siècle, il est nécessaire d'effectuer la reprise d'une provision précédemment constituée pour un montant total de 1 700 000 € afin d'équilibrer l'opération.

M. LE MAIRE.- Très bien, Monsieur TISON.

Pas d'observations sur cette délibération ? *(Aucune).*

Est-ce le même vote ?

(La délibération 17 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame Sophie RUSIN pour la délibération suivante.

18. Adoption du montant 2022 de l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour la commune

Mme RUSIN.- Suite au nouveau pacte financier et fiscal établi entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres, il y a lieu de délibérer afin de revoir le montant des attributions de compensation 2022, soit 4 621 392,61 € pour la Ville de Liévin.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame RUSIN.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Pas de problème ?

(La délibération 18 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

19. Autorisation de signature d'une convention de partage de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques

Mme RUSIN.- Considérant les propositions formulées dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité afin que la Communauté d'agglomération Lens-Liévin puisse couvrir le coût d'entretien et de renouvellement annuel lié à la gestion du patrimoine sur les zones d'activités économiques communautaires, il est proposé de reverser à la Communauté d'agglomération une partie de la taxe foncière perçue sur les zones d'activités économiques de la commune.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame RUSIN.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Vous avez quand même pu remarquer que cela nous fait quasiment 500 000 € de recettes en moins.

Effectivement, compte tenu de l'activité de la Communauté d'agglomération, en particulier sur les zones d'activités économiques, il peut apparaître en effet logique que la Communauté d'agglomération qui gère les zones d'activités économiques puisse récupérer une partie de cette taxe foncière. Cela dit, il n'en demeure pas moins – et je l'ai d'ailleurs dit au président ROBERT – que c'est un effort important qui a été sollicité auprès des communes et que cet effort ne peut être qu'un « tir à un coup ». En effet, nous avons, nous aussi, nos responsabilités à assumer, nos devoirs vis-à-vis de nos administrés, des engagements à tenir. J'ai d'ailleurs rappelé que, pour moi, un engagement pris devant la population est un engagement qui doit être respecté. En effet, on ne peut pas obérer les finances des communes, il faut

que notre collectivité puisse elle-même assurer ses engagements, d'autant plus que, vous le savez, les temps vont être durs pour les collectivités.

Nous allons voter le budget tout à l'heure. Sur le coût de l'énergie, je crains le pire. Nous y reviendrons, il y aura une délibération très importante sur laquelle vous serez amenés à débattre et à vous prononcer. Il faut également les dotations aux collectivités et je crains malheureusement qu'à un moment donné, l'État se serve de cela comme d'une variable d'ajustement de son propre budget ; je pense donc que nous n'avons rien à attendre dans les années à venir de cela. Troisièmement, à juste titre, les employés et fonctionnaires territoriaux sollicitent une revalorisation de leur point d'indice. Je dis que c'est à juste titre car, si j'ai bon souvenir, cela fait plus de 10 ans qu'il n'y a pas eu de revalorisation. Or, ce sont les collectivités qui payent mais c'est l'État qui décide de cela et, si l'État n'augmente pas ses dotations aux collectivités, nous allons commencer à vivre des jours difficiles. C'est pourquoi je dis que cela ne peut être qu'un coup de fusil à un coup.

Je l'ai dit très clairement, je veux bien faire l'effort une fois pour permettre à la Communauté d'agglomération de poursuivre son développement et en particulier le développement économique et le développement du territoire – ce que l'on appelle l'attractivité du territoire, parce que tout cela c'est de l'emploi, ce sont des ressources qui vont arriver sur le territoire –, mais il faut aussi laisser les ressources nécessaires aux communes pour qu'elles puissent respecter, elles aussi, leurs engagements vis-à-vis de la population.

500 000 €, ce n'est quand même pas rien. Madame RUSIN, vous qui travaillez dans une grande collectivité, vous allez vous acharner à nous trouver des subventions pour compenser cela, je n'en doute pas.

Cette délibération est-elle votée à l'unanimité ?

(La délibération 19 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons au vote du budget primitif 2022, Monsieur DERNONCOURT.

20. Vote du budget primitif 2022 – Budget principal

M. DERNONCOURT.- Le budget 2022 a bien évidemment été construit conformément aux orientations définies lors du débat que nous avons eu début mars.

Il se présente, en équilibre, en recettes et en dépenses, à un peu plus de 54 M€ pour le fonctionnement et 42,7 M€ en investissement, soit pour le budget principal un total de 96,8 M€ et, si l'on prend les budgets annexes, 113 M€. C'est dire l'importance de ce budget pour notre commune, comme vous venez de le souligner.

Sans entrer trop dans le détail, soulignons pour la section de fonctionnement des charges à hauteur de 21,4 M€ pour le personnel, une estimation qui prend en compte l'évolution du glissement vieillesse technicité en augmentation seulement de 400 000 € sur 2021.

Les charges à caractère général sont estimées à près de 12 M€ (11 978 000 €) et les autres charges de gestion courante à 6,1 M€, soit 300 000 € de plus qu'en 2021.

Il est évident que les inscriptions budgétaires au lendemain du débat d'orientation budgétaire l'ont été à un instant T mais, depuis, chacun a pu constater que l'évolution des prix, notamment en ce qui concerne les fluides, a été plus que sensible et, dans les mois à venir, l'évolution des prix estimée à ce jour à plus 4 % imposera des ajustements.

Pour ce qui est de l'investissement estimé à un montant de 42,7 M€, il porte pour l'essentiel sur la continuité des réalisations engagées. Citons notamment les crédits inscrits en 2022 en matière d'autorisations de programme qui sont inscrits à ce budget, à savoir entre autres la signalisation aux abords des écoles, la construction de la cuisine centrale, la mise en accessibilité des bâtiments, la rénovation des chevalements, etc.

Je ne reviens pas sur le détail, tout cela a été vu lors du débat d'orientation budgétaire et approuvé majoritairement par notre assemblée.

Je ne vois pas, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce qu'il convient d'ajouter sur ce rapport puisque ce projet de budget est contraint. Cela confirme les orientations définies, mais il demeure bien des incertitudes pour cette année budgétaire, notamment dans le domaine des dépenses de fonctionnement – les dépenses en matière de salaire des agents, mais aussi en ce qui concerne les fluides, notamment sur les prix des matériaux – qui pourraient en cette année 2022 connaître une évolution sensible et qui devront être ajustées au fil des mois.

Pour être complet, notons quand même l'inscription d'un emprunt à hauteur de 10 M€ comme le principe en avait été admis lors du débat d'orientation budgétaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Mes chers collègues, je laisse la parole à celles et ceux qui souhaitent la prendre.

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La crise géopolitique actuelle aura des conséquences inévitables sur notre budget 2022. Le coût de l'énergie et des matières premières qui avait déjà significativement augmenté en 2021 risque malheureusement d'augmenter de façon importante en 2022.

Lors de la discussion sur le précédent budget, notre groupe avait demandé que les charges de gestion courante soient davantage contenues et qu'un effort tout particulier soit réalisé sur les économies d'énergie au risque de rogner sur les marges financières de la commune pour les années à venir. Or, nous aurons besoin de marges financières pour venir en aide aux Liévinois les plus fragiles qui vont subir de plein fouet la hausse des prix de l'énergie et des matières premières.

Force est de constater que ces efforts n'ont pas été mis en œuvre avec assez d'ambitions. Nous renouvelons donc notre demande et nous saluons d'ailleurs votre volonté d'améliorer les performances énergétiques de l'éclairage public de la commune.

Cependant, les mesures d'économies doivent être plus globales et je pense notamment à l'augmentation de 23 % des dépenses d'eau.

La hausse du cours des matières premières n'est pas uniquement due à des causes conjoncturelles mais doit, au contraire, être appréhendée de manière structurelle. Les prix des matières premières sont amenés à augmenter dans les années à venir et il faut en prendre compte en diminuant structurellement nos dépenses d'énergie.

Lors du précédent budget, nous regrettions également que le planning envisagé n'ait pas été respecté avec le retard de plusieurs projets et nous alertions sur le niveau particulièrement élevé des investissements prévus notamment pour l'extension de Nauticaa. Nos remarques étaient alors pertinentes car les retards s'accumulent de nouveau et les dépenses envisagées explosent.

Puisque les constats sont identiques à ceux de l'an dernier, la conclusion sera également identique pour notre groupe et nous ne voterons pas pour ce budget primitif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOMPEU.

Y a-t-il d'autres prises de parole, s'il vous plaît ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Deux mots simplement pour dire, comme l'a d'ailleurs dit Daniel, que ce budget est conforme aux orientations votées à la grande majorité lors du débat budgétaire.

Deuxième remarque, ce budget est rempli de prudence car il tient compte justement des remarques que vient de faire Monsieur MOMPEU, que nous avons d'ailleurs anticipées.

C'est donc un budget sérieux, de prudence et qui mérite l'approbation d'une très forte majorité d'entre nous.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je ne vais pas revenir sur le débat qui a déjà été porté au mois de mars, mais remercier et féliciter à nouveau les équipes pour la projection qu'ils nous présentent ce soir.

Contrairement à ce que vous dites, Monsieur MOMPEU, je pense qu'au contraire, on a pu faire preuve d'exemplarité, dans une période où on a traversé non pas uniquement une crise géopolitique qui ne démarre que depuis quelques semaines, mais également une crise sanitaire qui préfigurait aussi des dépenses en augmentation, des retards dans nos travaux qui sont aussi dus à cette crise sanitaire à laquelle personne ne pouvait échapper et que personne ne pouvait prévoir et anticiper.

Néanmoins, je félicite à nouveau toutes les équipes et les services qui ont vraiment à nouveau eu à cœur de gérer au mieux le denier public.

J'ajoute juste un point sur la projection. En effet, Monsieur le Maire et chers collègues, nous avons des raisons d'avoir quelques inquiétudes, d'être à nouveau vigilants et d'essayer d'anticiper on ne sait quelle augmentation puisqu'il y en a qui viennent de partout. Vous avez parlé des fluides, certes, mais je pense que, au-delà des fluides, il y a les matières premières quelles qu'elles soient, qu'elles nous permettent de construire, de nourrir, de vivre tout simplement, puisque vous faisiez référence à l'eau, Monsieur MOMPEU. Tout cela nous amène à gérer avec beaucoup plus de bienveillance encore que cela ne l'est aujourd'hui le budget de la commune. S'il ne s'agissait que d'augmenter l'indice des salaires et qu'on ne traversait pas ces périodes, ce serait beaucoup plus aisé pour l'ensemble des élus que nous sommes.

Néanmoins, je pense que, comme à l'accoutumée, cette perspective a été définie et posée avec beaucoup de sérieux, avec beaucoup de vigilance et, bien entendu, le groupe socialiste approuvera ce qui nous est présenté ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Quelques mots seulement. Le budget 2022 de notre commune est conforme aux orientations dont nous avons débattu et nous voterons donc ce budget 2022.

Je tiens cependant à formuler un certain nombre d'interrogations que l'on doit légitimement se poser parce que beaucoup d'inconnues demeurent quant aux dépenses auxquelles nous aurons à faire face cette année.

Les recettes sont inscrites a minima. Peut-être aurons-nous quelques divines surprises. En tout cas, même si elles sont ajustées aux inscriptions budgétaires, elles ne compenseront certainement pas les dépenses auxquelles nous aurons à faire face.

En effet, à ce jour, la prévision pour l'inflation se situe à 4,5 %, mais il est probable qu'elle soit supérieure. Je pense notamment au chauffage, à l'électricité, aux carburants et à divers matériaux. Tout cela va peser de plus en plus dans les dépenses de la commune. Ainsi, on a vu le maire d'une petite commune dans notre pays annoncer la fermeture de sa piscine car les finances communales ne permettaient plus d'en payer le chauffage.

Je pense qu'il ne faut pas sous-estimer les dépenses à charge de la commune qui vont littéralement exploser cette année dans certains domaines. Cela nécessitera des ajustements budgétaires, mais il est certain que les dépenses supplémentaires qui pèseront sur les fluides devront être compensées par des économies sur d'autres chapitres puisque nous devons nous en tenir à un budget équilibré à 96,8 M€, sans compter que les échéances électorales pourraient, si le Président actuel était réélu pour un deuxième mandat, donner des idées encore plus pour limiter les dotations de l'État aux collectivités. Mais ne soyons pas plus pessimistes que l'impose la situation. Je veux dire en tout cas que nous devons nous habituer à une vigilance accrue dans l'exercice budgétaire.

Ceci étant, nous voterons ce budget 2022.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Aucune autre*).

Je vous remercie pour l'apport et la contribution de chacun. Je partage d'ailleurs en grande partie ce qui a été dit par les uns et par les autres, avec plus ou moins de réserves ou d'enthousiasme.

Je vais vous dire une chose, cela fait longtemps que nous avons fait la démonstration de notre sérieux et, bien évidemment – je le vérifiais auprès du directeur général des services –, nous avons inscrit des sommes qui sont en prévision du pire. Par exemple, pour l'énergie, le montant qui a été mis sur le budget 2022 est presque en prévision du pire. Bien sûr, on ne sait jamais ce que peut être le pire, surtout compte tenu de l'actualité que nous connaissons aujourd'hui et le pire peut malheureusement arriver à tout moment.

En tout cas, nous avons essayé de faire en sorte de prévoir l'avenir, sans être dans la situation du maire d'une commune qui a été contraint de fermer sa piscine. Je pense d'ailleurs qu'il l'a fait aussi quelque part pour attirer l'attention et pas forcément parce qu'il y était obligé. En tout cas, nous n'en viendrons jamais à cette situation-là. D'ailleurs, si c'est le cas, ce n'est pas forcément signe d'une très bonne gestion parce que, dans une bonne gestion, il faut toujours avoir, comme l'on dit, une petite poire pour la soif pour faire face aux éléments imprévisibles. Ne pas avoir cette petite poire pour la soif, c'est se mettre dans une situation compliquée.

Cela dit, effectivement, personne n'est devin sur les augmentations de recettes ou de dépenses.

Sur les recettes, je peux déjà vous dire que l'État va nous donner une recette supplémentaire de 250 000 € au titre de la dotation de solidarité urbaine. Nous en connaissons déjà le montant, nous avons 250 000 € en plus. C'est bien. Je salue d'ailleurs cette volonté qui dure depuis quelques années de faire en sorte que, petit à petit – on est sur des petits pourcentages –, les communes « pauvres » puissent rattraper celles qui sont plus riches, en tout cas que les plus riches contribuent un peu au fonctionnement des plus pauvres. Les disparités sont telles que je peux vous dire qu'à ce rythme-là, elles peuvent encore faire cela pendant de nombreuses années. En tout cas, c'est fait aujourd'hui, certes d'une manière modeste, mais je le salue toujours car certains ne l'ont pas fait. Quand c'est bien, il faut savoir le dire et ne pas être sectaire, en tout cas pas en ce qui me concerne.

Pour le reste, en matière de fonctionnement, je vous rassure, Monsieur MOMPEU, c'est totalement maîtrisé, c'est totalement sous contrôle. Je peux déjà vous dire – mais vous le savez parce que cela fait quand même maintenant deux ans que vous êtes conseiller municipal – que, lorsque les Liévinois ont eu besoin de notre solidarité, ils ont toujours eu une réponse favorable, nous avons toujours été à leurs côtés, nous ne leur avons jamais fait défaut. Je ne vais pas vous reciter toutes les politiques qui ont été mises en place ou les réductions de tarifs qui ont été décidées en leur direction par cette municipalité. Je pense d'ailleurs qu'ils le savent bien et qu'ils nous en sont reconnaissants.

Ce budget est donc sous contrôle, il est maîtrisé, il est prudent en fonctionnement, mais je pense que c'est ainsi qu'il faut faire. J'ai toujours eu cette politique depuis que je suis maire et c'est ainsi que l'on se dégage des marges de manœuvre qui font en sorte de pouvoir proposer ce budget en matière d'investissement.

L'investissement, c'est la construction de l'avenir, c'est ce que l'on va laisser à nos enfants et à nos petits-enfants. Je le dis toujours, une ville qui investit est une ville qui se porte bien et, en matière d'investissement, je pense que nous sommes plus qu'ambitieux, c'est un beau et grand budget. Je vais vous en donner quelques exemples assez éclairants :

- Aménagement secteur Jean-Jaurès : 1,3 M€.
- Cité minière du 2/5 : 100 000 €
- Cité minière des Genettes : 1,5 M€
- Cité Riaumont : 100 000 €.
- Cité des Petits Bois : 100 000 €.
- Cité Saint-Albert : 100 000 €.
- Cité du 2/5 de Calonne : 100 000 €.

Ces budgets de 100 000 €, ce sont les études urbaines qui vont être faites pour ensuite engager les opérations sur l'ERBM. Je vous signale d'ailleurs que, au titre des espaces publics, pour l'instant, seule la Ville de Liévin est en capacité de déposer un dossier auprès du préfet du Pas-de-Calais pour être financée sur l'ERBM au titre des espaces publics. Nous travaillons donc déjà pour les années prochaines.

- Politique foncière : 1,2 M€, parce que, là aussi, il faut toujours prévoir, il faut acheter des terrains pour ensuite aménager sa ville.
- Vidéoprotection : 700 000 €. Monsieur MOMPEU, vous n'allez pas être contre et vous savez bien que c'est un programme qui va être engagé sur quatre ans.
- Les travaux sur le chevalement – c'est très important, c'est la mémoire de cette région – : 165 000 €.
- 700 000 € sur les espaces publics.
- 200 000 € rue du Docteur Piette. C'est l'enfouissement des réseaux.
- La réfection des chaussées communales : 800 000 €.
- Les démolitions de l'impasse Hérode : 200 000 €.
- Rénovation rue du Docteur Biat : 570 000 €.
- Rénovation des grands bureaux, pour faire des économies d'énergie : 650 000 €.
- Rénovation de l'église Saint-Martin – je pense que, là aussi, on en a besoin – : 380 000 €.
- Rénovation de l'église Saint-Amé, les peintures – la mise en valeur de cette église est tout à fait remarquable mais l'intérieur mérite d'être refait – : 200 000 €.
- L'entretien des bâtiments scolaires : 415 000 €.
- Sécurisation des écoles : 350 000 €.
- Démolition-reconstruction du groupe scolaire Jaurès : 225 000 €. C'est le début des études sur un programme qui va coûter presque 10 M€.
- 4,1 M€ sur la cuisine centrale.
- On pourrait rajouter le budget CCAS, la crèche, pour plus de 4 M€ là également.
- Le renouvellement des ENI dans les écoles : 276 000 €. C'est le matériel informatique.
- L'entretien des bâtiments sportifs : 200 000 €.
- Les city stades : 230 000 €.
- L'entretien des bâtiments culturels et jeunesse : 189 000 €.
- Rénovation des vestiaires Duflot : 160 000 €.
- Piste d'athlétisme de Rollencourt : 500 000 €.
- Arc en ciel, rénovation...

Est-ce que tout cela, Monsieur MOMPEU, vous donne l'impression d'une commune qui s'endort ? C'est tout le contraire. C'est une commune qui, effectivement, fait beaucoup d'effort en matière de gestion quotidienne et c'est tout notre honneur parce que cela exige en effet une vigilance de tous les instants et surtout une culture d'entreprise de la collectivité qu'il a fallu quelque part mettre en place. En effet, cela fait 10 ans que nous avons cette culture qui est de se dire qu'un euro d'argent public dépensé doit être un euro totalement justifié. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de vous faire l'énoncé de toutes ces politiques d'investissement, de tout ce qui sera réalisé dans cette commune.

Tout ce qui est réalisé dans cette commune, mes chers collègues, ne l'oubliez jamais, ce sont d'abord des entreprises, des hommes, des femmes qui travaillent, ce qui est quand même intéressant dans ce secteur où on souffre encore parfois malheureusement du chômage. Deuxièmement, ce sont des aménagements qui sont réalisés, ce sont donc aussi des recettes qui vont nous arriver par la suite. En fait, la ville s'enrichit aussi petit à petit par cette politique d'aménagement. Surtout, c'est un cadre de vie renouvelé, un cadre de vie de qualité qui est mis en place pour les Liéviennes et les Liéviens.

Je dis tout cela, mais je n'ai quasiment pas besoin de le dire, car les Liéviennes et les Liéviens le savent, mais aussi souvent, et même plus souvent, ceux de l'extérieur de Liévin – parce qu'à Liévin, on est désormais un peu habitué à tout cela – qui se demandent bien souvent pourquoi il y a autant de grues et autant de camions liés aux travaux publics qui sont en route à Liévin. Eh bien, c'est grâce à tout cela. Je vous en remercie parce que vous contribuez largement à tout cela, vous apportez votre pierre à l'édifice.

Je ne désespère pas, Monsieur MOMPEU, qu'un jour, vous puissiez vous-même faire la remarque de ce développement liévien un peu particulier, un peu unique et que vous participiez quelque part à cette ville qui est en train de se développer, qui est effectivement entreprenante – c'est notre slogan –, à cette ville surtout qui se bâtit un avenir, non pas pour être belle pour elle-même, mais pour être belle pour ses

enfants et petits-enfants. C'est notre responsabilité de le faire et je pense que, au travers de ce budget 2022, vous allez y contribuer. Peut-être y contribuerez-vous, Monsieur MOMPEU, en 2023. C'est le vœu que j'exprime aujourd'hui, vœu qui restera peut-être vain, mais, dans la vie, il faut parfois savoir rêver.

En tout cas, merci, mes chers collègues.

Nous allons donc procéder au vote de ce budget 2022.

Qui est contre ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit deux votes contre).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire, le groupe « Liévin verte 2020 » et un conseiller sans étiquette, soit 37 voix).*

(La délibération 20 est adoptée par 37 voix pour et deux voix contre.)

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous en remercie.

Maintenant il n'y a plus qu'à se mettre au travail, Monsieur KUZNIAK.

Nous poursuivons, Monsieur JACKOWSKI.

21. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- Les résultats définitifs 2021 ont été approuvés par le vote du compte administratif. Ces résultats seront intégrés au budget primitif 2022 et contribuent à son équilibre.

La section de fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 241 000 €.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 002 740,84 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Je le dis, sur Nauticaa, ce ne sont pas des retards ou quoi que ce soit. C'est notre volonté, Monsieur MOMPEU – et on l'a dit ici –, que ce projet soit plus ambitieux. D'ailleurs, si tout va bien – si Monsieur Jean-Luc DEPRES ne prend pas de vacances, puisqu'il est le président de la commission d'appel d'offres qui doit analyser les offres qui seront déposées par les trois cabinets d'architecture qui ont été missionnés –, à notre prochain Conseil municipal, nous allons délibérer sur le choix de l'architecte. Vous pourrez voir que l'ambition est très forte.

Je le répète, nous étions déjà un peu emballés par le premier projet, je pense que celui-là sera quasi révolutionnaire. Il ne faut pas oublier que, lorsqu'on a fait un audit de toutes les piscines de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin – vous parliez des charges de gestion –, nous étions la moins chère et de très loin. Parfois, nous étions quatre à cinq fois moins chers au nageur. En effet, déjà à l'époque, mon prédécesseur, qui était d'ailleurs allé voir en Allemagne parce que les Allemands sont toujours très en avance là-dessus, avait fait le choix d'une piscine tournée sur du loisir, avec bien évidemment aussi de l'apprentissage, mais avec une bonne dimension de loisir. Là, nous allons prendre un nouveau virage qui, je pense, fera en sorte aussi que notre piscine coûte le moins cher possible aux Liéviennes et aux Liéviens, mais, surtout, qu'elle leur rapporte un service qui leur coûterait par ailleurs très cher et qui leur sera accessible pour un tarif qui est celui d'aujourd'hui.

Vous verrez cela. Vous pouvez me croire ou ne pas me croire, mais – mes collègues ici présents peuvent le dire –, ce que j'ai annoncé s'est souvent révélé exact. Vous verrez que, là aussi, nous serons tout à fait révolutionnaires dans ce domaine pour le bonheur de la population liévine.

Sur ce sujet, y a-t-il des observations ?

Madame DELAPORTE.

Mme DELAPORTE.- J'ai une explication de vote.

Monsieur le Maire, chers collègues, lors du précédent Conseil municipal, vous avez annoncé ma démission du Rassemblement National. L'un des objectifs de cette démission était de pouvoir avoir libre choix dans mes votes.

Je me suis parfois largement opposée à vous lors des votes sur Nauticaa. Je me suis repenchée sur les justificatifs sur les budgets piscine que vous m'aviez donnés et, aujourd'hui, en toute liberté de vote, je vais changer le vote que j'avais fait avec le Rassemblement National. Etant libre de mes choix de vote, je vais revenir sur ce que je votais précédemment et je vais voter pour le budget Nauticaa.

Excusez-moi l'expression, mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

M. LE MAIRE.- Madame DELAPORTE, je vous en remercie. Je pense que vous avez raison parce que vous avez étudié le dossier comparatif que je vous avais apporté, mais également le nouveau dossier. Je pense que vous avez pu voir le sérieux de la réflexion et le côté avant-gardiste du projet qui sera le nôtre.

Mme DELAPORTE.- En plus, la commission du 31 m'a convaincue dans mon choix de vote aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Eh bien, puisque vous me faites ce plaisir, Madame DELAPORTE, on mettra notre maillot de bain tous les deux et on sera les premiers à plonger dans la nouvelle piscine.

Mme DELAPORTE.- J'en serai enchantée, Monsieur le Maire. On ira main dans la main se réconcilier sur Nauticaa, on abandonnera toutes nos querelles sur Nauticaa et on ira inaugurer le bassin.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Merci, en tout cas.

Mme DELAPORTE.- Je vous en prie, Monsieur le Maire, c'est un plaisir.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit deux votes contre).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire, le groupe « Liévin verte 2020 » et un conseiller sans étiquette, soit 37 voix).*

(La délibération 21 est adoptée par 37 voix pour et deux voix contre.)

Je vous remercie.

Nous passons au budget annexe Halle couverte, à Madame BENEZIT.

22. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Halle couverte

Mme BENEZIT.- Les résultats définitifs 2021 ont été approuvés par le vote du compte administratif. Ces résultats ont été intégrés au budget primitif 2022 et contribuent à son équilibre.

La section de fonctionnement du budget primitif annexe Halle couverte est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur 158 470 €.

La section d'investissement du budget primitif annexe Halle couverte est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 127 367,97 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

La Halle couverte marche toujours bien ?

Mme BENEZIT.- Vu de l'extérieur, je dis oui. Maintenant, de l'intérieur, je ne sais pas.

M. LE MAIRE.- Madame DELARUYELLE, les chocolats se vendent bien ?

Mme DELARUYELLE.- On suit le cours... Après la crise sanitaire... Que voulez-vous qu'on dise ? Le commerce en général, pas seulement pour le marché couvert, subit. Il n'y a pas que le commerce, c'est tout. Les augmentations font que...

M. LE MAIRE.- L'inflation, les salaires qui n'augmentent pas suffisamment... Si les salaires n'augmentent pas et que, parallèlement, il y a de l'inflation, le pouvoir d'achat baisse. D'où la nécessité – mais là, on s'emballe sur un débat qui n'est pas de notre niveau – d'engager ce que l'on appelle un grenelle des salaires, parce qu'on ne va pas pouvoir rester comme cela longtemps. C'est de plus en plus difficile pour les personnes de conditions modestes, cela le devient parfois aussi pour les classes moyennes, elles aussi voient petit à petit leur porte-monnaie se réduire. Il y a donc urgence à ce qu'il y ait une vraie conférence sur les salaires parce que cela ne pourra pas durer ainsi ; sinon, il y aura quelques mouvements sociaux très chauds, qui seront d'ailleurs totalement justifiés, car on ne peut pas laisser la population voir chaque jour sa vie quotidienne se dégrader.

M. LEJEUNE.- Et un contrôle des prix.

M. LE MAIRE.- Il doit y avoir une discussion généralisée là-dessus. Le contrôle des prix, quand cela peut être justifié, peut effectivement se faire, mais je pense à certains artisans, car, si on contrôle les prix quand ils voient leurs matières premières augmenter, ce sont eux que l'on va mettre en difficulté. Bref, c'est une discussion à tout niveau qui doit avoir lieu dans ce pays. J'espère qu'elle aura lieu. Il y a des élections présidentielles dimanche.

Cela me donne l'occasion de rappeler ici que le vote est un geste citoyen indispensable à accomplir. On me dit encore ici et là que l'abstention devrait malheureusement être forte. Je le dis ici devant la presse, je le dis aux Liévénoises et aux Liévinois, il faut aller voter et exprimer ses choix. C'est indispensable car, si on ne va pas voter, ses choix ne sont pas pris en considération. Par conséquent, il faut y aller.

Nous allons voter sur cette délibération.

Est-ce que votre vote est le même s'agissant des budgets annexes, Monsieur MOMPEU ?

M. MOMPEU.- Non. Je souhaite que vous puissiez individualiser à chaque fois, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Sur la Halle couverte ?

M. MOMPEU.- On s'abstiendra.

(Le groupe « Rassemblement national » s'abstient, soit deux abstentions).

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? *(Personne).*

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire, le groupe « Liévin verte 2020 » et un conseiller sans étiquette, soit 37 voix).

(La délibération 22 est adoptée par 37 voix pour et deux abstentions.)

Je vous remercie.

Madame DELARUYELLE.

23. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Locations de salles

Mme DELARUYELLE.- Les résultats définitifs 2021 ont été approuvés par le vote du compte administratif. Ces résultats sont intégrés au budget primitif 2022 et contribuent à son équilibre.

La section de fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 197 500 €.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 341 503,08 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELARUYELLE.

Sur cette délibération, quel est votre vote, Monsieur MOMPEU ?

M. MOMPEU.- Nous votons pour.

M. LE MAIRE.- Pour les autres, pas de souci ?

(La délibération 23 est adoptée à l'unanimité.)

Monsieur TISON, pour les budgets annexes Grand Siècle et La Sablière.

24. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle

25. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Lotissement La Sablière

M. TISON.- Budget primitif 2022, budget annexe lotissement Grand Siècle, projet 963. Les résultats définitifs 2021 ont été approuvés par le vote du compte administratif. Ces résultats sont intégrés au budget primitif 2022 et contribuent à son équilibre. La section de fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 7 122 080 €. La section d'investissement est présentée en suréquilibre.

Budget primitif 2022, budget annexe lotissement La Sablière, projet 965. Les résultats définitifs 2021 ont été approuvés par le vote du compte administratif. Ces résultats ont été intégrés au budget primitif 2022 et contribuent à son équilibre. La section de fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 737 232 €. La section d'investissement est présentée en suréquilibre.

M. LE MAIRE.- Sur le lotissement du Grand Siècle, je crois qu'il reste simplement quelques lots. Combien en reste-t-il, Monsieur BOURDON ?

M. BOURDON.- Deux, mais ils sont optionnés.

M. LE MAIRE.- Appel aux candidats. Il reste simplement deux lots, il faut se dépêcher.

À La Sablière, je crois que c'est fini. En fait, il en reste un, mais il est très compliqué. On devra peut-être d'ailleurs le classer.

M. BOURDON.- Il y a une réservation dessus.

M. LE MAIRE.- Pourtant, il est compliqué, ce n'est pas un terrain facile.

Nous allons donc bientôt clore ces budgets, Monsieur KUZNIAK. Il faudra procéder à leur clôture.

Sur ces deux budgets, Monsieur MOMPEU, quel est votre vote ?

M. MOMPEU.- Abstention sur les deux.

(Le groupe « Rassemblement national » s'abstient, soit deux abstentions).

M. LE MAIRE.- Pour les autres, nous sommes tous d'accord ? *(Le groupe majoritaire, le groupe « Liévin verte 2020 » et un conseiller sans étiquette, soit 37 voix, votent pour).*

(Les délibérations 24 et 25 sont adoptées par 37 voix pour et deux abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur MIKOLAJCZYK.

26. Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Production Énergie

M. MIKOLAJCZYK.- Les résultats définitifs 2021 ont été approuvés par le vote du compte administratif. Ces résultats sont intégrés au budget primitif 2022 et contribuent à son équilibre.

La section de fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 98 565,50 €.

Ce budget ne dispose pas de section d'investissement.

M. LE MAIRE.- Il faudra quand même présenter les chiffres, comme je le disais tout à l'heure. Ce serait intéressant. N'oubliez pas que, sur l'église par exemple, nous allons installer des panneaux et nous allons commencer à en installer un peu partout là où on le peut. Il faudrait vulgariser quelque part tout cela pour que l'on se rende compte de ce que cela représente pour nous en matière d'apport énergétique.

Monsieur MOMPEU, quel est votre vote ?

M. MOMPEU.- Abstention.

(Le groupe « Rassemblement national » s'abstient, soit deux abstentions).

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

(La délibération 26 est adoptée par 37 voix pour et deux abstentions.)

Monsieur DERNONCOURT, sur le vote des taux.

27. Vote des taux de fiscalité directe locale 2022 – Budget principal

M. DERNONCOURT.- Comme l'indique le tableau relatif à cette délibération, il est proposé de maintenir en 2022 à 66,26 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un produit de 15 220 585 € et à 66,83 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour un produit de 67 231 €, soit un total de 15 287 816 €.

En tenant compte du produit de la taxe d'habitation compensée par l'État, le produit fiscal attendu est d'un peu plus de 18 M€. Rappelons en effet que l'État compense la taxe d'habitation qui a été supprimée il y a quelques années.

Notons encore que la conséquence du transfert du produit d'impôt pour ce qui est bâti départemental, au niveau communal, se traduit logiquement par l'addition des taux communal et départemental, conduisant ainsi mécaniquement à la hausse des taux du foncier bâti sur l'avis d'imposition. Pour ce qui nous concerne, je précise que les taux restent les mêmes que les années précédentes, confirmant notre engagement de non-augmentation de la part communale de la fiscalité.

Par contre, les bases fiscales qui sont fixées par les services de l'État seront en augmentation de 3,4 % et il est évident que cela ne sera pas facile à expliquer puisque, chacun le sait, c'est le chiffre final qui résume tout et que tout le monde regarde. Or, il est évident que ce chiffre final sera en augmentation sensible bien que nous ayons maintenu les taux au niveau communal comme je l'ai précisé.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des remarques sur ces taux ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, chers collègues, les deux baisses consécutives du taux de la taxe foncière sur le foncier bâti des deux années préélectorales étaient à saluer. Comme pour le budget de l'an dernier, nous regrettons que cette bonne dynamique ait été stoppée. Il aurait été possible de profiter des 250 000 € de dotations supplémentaires pour envoyer un signe aux Liévinois propriétaires. La baisse des taux de fiscalité aurait été un symbole positif pour les Liévinois et le signe que la commune fait des efforts pour réduire la pression fiscale. Même si les taux de fiscalité directe de la commune n'augmenteront pas en 2022, ils restent dissuasifs pour les primo-accédants et les propriétaires. La taxe foncière reste importante, y compris comparativement aux autres communes de même strate.

Notre groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques sur le vote des taux ? *(Aucune autre).*

Monsieur MOMPEU, quand vous dites que cette taxe ne baisse pas, c'est faux, puisque cela fait 10 ans qu'il n'y a pas eu de revalorisation des taux communaux. Il y a même eu deux baisses, vous avez raison, et ce n'est absolument pas pour des causes préélectorales comme vous l'avez dit puisque nous l'avons fait bien avant. De plus, de par l'inflation depuis 10 ans, si vous faites le cumul de l'inflation, cela représente quelques pourcents, Monsieur MOMPEU. Automatiquement, cela veut dire que, au contraire, nous avons baissé la pression fiscale sur nos administrés.

Cela étant, je vous le dis droit dans les yeux, comme je l'ai toujours dit, si je pouvais le faire sur la taxe foncière comme je l'ai déjà fait, je continuerais de le faire. Nos taux sur la taxe foncière ne sont pas

beaucoup plus élevés qu'ailleurs, ils sont parfois même moins élevés qu'ailleurs et, chez nous, on voit où part l'argent, parce qu'on voit que la ville se développe, qu'elle s'équipe, que les services publics qui sont apportés sont de qualité et sont parfois moins chers qu'ils ne l'étaient avant. C'est important pour le citoyen. L'effort est fait, Monsieur MOMPEU.

Pour demain, comme vous l'avez signalé, il y a l'incertitude. Or, dans une période d'incertitude – à moins que vous soyez un magicien et il faut me donner votre baguette magique parce que j'en ai besoin –, vous avez fait l'énumération de tout ce qui pourrait nous tomber ici ou là et, en plus, vous voulez y rajouter une baisse supplémentaire des taux sur la taxe foncière.

Là, c'est la prudence qui s'impose. Pas d'augmentation, mais, automatiquement, de par l'inflation, une diminution.

S'agissant des décisions de l'État, je le répète, j'ai déjà suffisamment de responsabilité sur mes épaules pour ne pas prendre également celles qui relèvent de l'État ou d'autres. Je fais mon travail et je pense que nous le faisons tous ensemble dans l'intérêt des Liévoises et des Liévoises, mais je ne vais pas assumer la responsabilité des autres, même si, en effet, 3,4 % en plus, c'est lourd. Quelques administrés m'ont déjà signalé leur inquiétude par rapport à cette augmentation, mais, je le répète, je ne suis pas aux responsabilités. Il y a bientôt des élections ; à celles et ceux qui iront voter et qui doivent aller voter d'en tirer toutes les conclusions.

En tout cas, ici localement, je pense que personne ne pourra dire le contraire, nous faisons notre travail, nous le faisons bien. 10 ans sans augmentation, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de collectivités dans le coin qui l'aient fait ; surtout 10 ans avec deux baisses, je pense qu'il y en a encore moins qui l'ont fait.

Je le répète, Monsieur MOMPEU, je vous assure que, si j'ai demain quelques marges de manœuvre supplémentaires, c'est une des premières choses que je ferai, je baisserai à nouveau, comme je l'ai déjà fait deux fois, le taux de la taxe foncière légèrement, parce qu'il ne faut jamais y aller franco, il faut toujours essayer de le faire petit à petit. Je vous assure que c'est ce que je ferai car, effectivement, quand cette taxe foncière tombe, c'est un peu compliqué.

Il y a quand même cette taxe d'habitation en moins, il faut le dire. C'est vrai que, pour les propriétaires fonciers qui n'ont pas été exonérés tout de suite, elle a été diminuée d'un tiers l'année dernière, elle le sera de deux tiers cette année et elle sera supprimée complètement l'année prochaine. Cela adoucira un petit peu cette décision de forte augmentation des bases prise par l'État, c'est-à-dire par le Gouvernement.

Sur cette délibération, y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Rassemblement national », soit deux abstentions*).

Qui est pour ? (*Le groupe majoritaire, le groupe « Liévin verte 2020 » et un conseiller sans étiquette, soit 37 voix*).

(*La délibération 27 est adoptée par 37 voix pour et deux abstentions.*)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, nous poursuivons.

28. Mise à jour des autorisations de programme au titre de l'exercice 2022 - Budget principal

M. DERNONCOURT.- La Ville a la possibilité de créer des autorisations de programme (AP) en section d'investissement du budget lorsque les dépenses d'une opération s'étalent sur plusieurs exercices.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle

des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer au titre de l'année 2022 sur la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement figurant sur l'annexe jointe à la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Il y a encore quelques années, il n'y avait pas d'AP et de CP. Nous les avons mises en place ensemble avec vous, Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Je pense même, Monsieur le Maire, que c'était notre collègue Daniel LUDWIKOWSKI qui avait, à plusieurs reprises, souligné cette piste.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. C'est vrai que, à l'époque, le regretté Daniel avait attiré notre attention dessus. Il faut savoir écouter tout le monde et surtout retenir les bonnes idées, car c'était effectivement une bonne idée, en tout cas une bonne gestion des choses.

Pas de souci sur ces autorisations de programme ?

(La délibération 28 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

29. Mise à jour de l'autorisation de programme n° 20.03 « Extension Nauticaa » - Budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- En 2020, le Conseil municipal avait voté la création d'une autorisation de programme pour assurer le suivi financier des études et des travaux de rénovation et d'extension du centre Nauticaa.

Le début des travaux étant prévu en 2024, il est proposé au Conseil municipal de modifier cette autorisation en ne la consacrant qu'au suivi financier des études.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Est-ce le même vote ?

(La délibération 29 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DEPRez.

30. Mise à jour de l'autorisation de programme n° 20.04 « Rénovation de la salle de l'Espérance » - Budget annexe Location de salles

M. DEPRez.- On rappelle que, en 2020, le Conseil municipal avait voté la création d'une autorisation de programme de cinq ans pour assurer le suivi de l'opération de la rénovation de la salle de l'Espérance dont le coût prévisionnel s'élevait à 2 M€. Ainsi, il y a lieu de réviser la ventilation des crédits de paiement à l'intérieur de cette autorisation.

Vous avez, en page 2 du projet de délibération, la ventilation de 2020 à 2024.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEPRez.

Pas de souci sur cette autorisation de programme ?

(La délibération 30 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

31. Constitution d'une provision dans le cadre de l'organisation prochaine des championnats du monde de cyclocross

M. JACKOWSKI.- Après les USA cette année, les Pays-Bas en 2023, la République tchèque en 2024, c'est Liévin qui va accueillir les championnats du monde de cyclocross en 2025. Afin d'anticiper le coût de l'organisation de cette manifestation de dimension mondiale, il est proposé de provisionner chaque année jusqu'en 2025 une somme annuelle de 10 000 €, ce qui portera le montant total de la provision à 50 000 €.

M. LE MAIRE.- C'est là aussi une saine mesure prudentielle.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 31 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, vous poursuivez

IV. MARCHÉS PUBLICS

32. Délégation de service public – Centre aquatique Nauticaa

M. JACKOWSKI.- La Ville de Liévin est propriétaire des murs du centre aquatique Nauticaa situé rue Hoche. Ce centre est exploité en DSP, c'est-à-dire en délégation de service public, depuis le 1^{er} janvier 2018 par la société Equalia. Le contrat étant de cinq ans, le contrat de la DSP arrivera donc à son terme le 31 décembre 2022.

Il vous est proposé de recourir de nouveau pour l'exploitation de cet établissement, à compter du 1^{er} janvier 2023, à une DSP sous la forme d'une concession de service public en affermage.

M. LE MAIRE.- Effectivement, la DSP s'arrêtant, elle ne peut pas être reconduite sans mise en concurrence. Nous allons donc mettre en place une DSP de trois ans. Pendant un an, il s'agira de gérer l'équipement tel qu'il est aujourd'hui, sans grande modification. Les deux années qui suivront seront celles des travaux, il n'y aura donc pas grand-chose à faire. Puis, lorsque nous aurons le nouvel équipement, nous relancerons une nouvelle DSP qui aura pour vocation de gérer le nouvel équipement dans sa future configuration.

C'est donc une obligation, il faut bien que cet équipement soit géré. La DSP sur laquelle nous aurons à nous prononcer dans trois ans sera bien plus importante que celle-ci qui est sans grand intérêt. Il s'agit juste d'assurer la gestion de l'équipement pendant un an et, ensuite, l'attente des travaux.

Je précise que, bien évidemment, pendant ce temps, tout le personnel sera pris en charge par cette nouvelle DSP, il sera donc indemnisé. J'ai d'ailleurs dit que ce personnel ne devait rien perdre du tout s'agissant de sa rémunération pendant cette période de travaux et donc d'attente.

Sommes-nous d'accord ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- On s'abstiendra sur cette délibération.

(Le groupe « Rassemblement national » s'abstient, soit deux abstentions).

M. LE MAIRE.- Pour les autres, tout le monde est d'accord ? *(Le groupe majoritaire, le groupe « Liévin verte 2020 » et un conseiller sans étiquette, votent pour, soit 37 voix).*

(La délibération 32 est adoptée par 37 voix pour et deux abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

33. Location de divers camions (benne, nacelle, grue) destinés aux services de la Ville de Liévin

M. GOGUILLON.- Pour les besoins des services de la Ville de Liévin et afin de mener à bien leurs missions quotidiennes, il est nécessaire de recourir à la location de divers camions (nacelles, grues, poids lourds) répartis sur quatre lots :

- Lot 1 : sept camions bennes
- Lot 2 : location d'un camion de 20 m³
- Lot 3 : location d'un camion benne sur porteur
- Lot 4 : location d'un camion nacelle 16 m.

La durée d'exécution des lots est comprise entre 36 mois et 72 mois.

Le coût prévisionnel de la location est estimé par lot :

- Lot 1 : 175 000 €
- Lot 2 : 51 000 €
- Lot 3 : 220 000 €
- Lot 4 : 105 000 €.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 33 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Madame GERMA.

34. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS pour l'achat de chèques cadeaux et de chèques d'accompagnement personnalisés

Mme GERMA.- Il s'agit là de se déterminer sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS pour l'achat de chèques cadeaux et de chèques d'accompagnement personnalisés.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 34 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

35. Fourniture et livraison de chèques cadeaux et de chèques d'accompagnement personnalisés

Mme GERMA.- Il s'agit d'engager la procédure de passation du marché public pour la fourniture et la livraison de ces chèques cadeaux et des chèques d'accompagnement personnalisés.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 35 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons à une délibération importante. Thérèse va nous la rapporter, elle y a beaucoup travaillé.

36. Marché global de performance sur l'éclairage public de la Ville de Liévin

Mme CHIARELLO.- En effet, un audit récent mené sur le parc d'éclairage public a démontré la nécessité de rénover massivement le parc dans un délai restreint, afin de générer des économies d'énergie et de maintenance au travers d'un marché global de performance qui permettra d'associer l'exploitation et la maintenance à la conception et la réalisation des travaux afin de remplir les objectifs chiffrés de performance.

Le lancement de la procédure de ce marché global de performance sera d'une durée de huit ans pour un montant global du marché estimé à 7 900 000 € en base, avec des tranches optionnelles qui sont estimées à 1 800 000 € – on se laisse des marges de manœuvre vis-à-vis de ces options –, avec une estimation de 60 % de gain d'énergie.

M. LE MAIRE.- Effectivement, 60 % de gain d'énergie.

Vous voyez, là, Monsieur MOMPEU, c'est un dossier sur lequel nous sommes dans les temps que nous nous étions impartis, mais je me suis reproché de ne pas l'avoir fait il y a un, deux ou trois ans – mais nous ne pouvions pas non plus deviner l'avenir. En effet, ce sont des choses importantes, qui le sont encore plus aujourd'hui avec la crise énergétique. C'est vrai que nous aurions peut-être pu anticiper cette délibération d'un, deux ou trois ans. Cela dit, il y a eu des choix à faire. Je ne regrette pas non plus les choix qui ont été faits parce qu'ils ont permis de faire avancer d'autres dossiers, mais c'est vrai que, en l'occurrence, en matière d'économie d'énergie et d'économie budgétaire, c'est un dossier important parce que réduire de 60 % sa facture sur l'éclairage est précieux.

En même temps, cela nous permettra de bénéficier de technologies et d'être dans ce qui se fait de mieux aujourd'hui, mais c'est vrai pour tous les dossiers ; dès lors qu'on a mis en place quelque chose, c'est déjà obsolète et c'est déjà remplacé par d'autres.

En tout cas, c'est la raison pour laquelle j'ai dit qu'il fallait accélérer sur ce programme et le mettre à tout prix en place. Par conséquent, on y va et ce sera fait.

Le parc s'est quand même beaucoup dégradé. Quand nous avons fait cette étude il y a cinq ou six ans, le parc était obsolète à 40 % et, en l'espace de quelques années, nous sommes passés à 61 %.

Mme CHIARELLO.- Je m'excuse, Monsieur le Maire, mais, il y a quatre ou cinq ans, c'était même 27 % et c'est passé à 61 %. C'est plus du double d'obsolescence en quelques années.

M. LE MAIRE.- C'est énorme. Comme quoi une grande partie de ce parc était à la limite, il est passé de correct à obsolète.

En tout cas, nous allons le faire et je pense que nous y serons gagnants à terme.

Merci, Madame CHIARELLO.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord ?

(*La délibération 36 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

37. Location de véhicules type fourgon et camion destinés aux services de la Ville de Liévin

M. GOGUILLON.- Il s'agit d'un marché sur deux lots.

- Lot 1 : Location d'un fourgon de 20 m³
- Lot 2 : location d'un camion de 12 m³

Pour l'ensemble des lots, le marché sera passé pour une première période allant de sa date de notification pour se terminer au 31 décembre 2023.

Le premier lot est de 10 000 € HT et le deuxième lot de 20 000 € HT.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Est-ce un vote à l'unanimité ?

(La délibération 37 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BELLOUNI.

V. AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER

38. Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier Vent de Bise - Jean-Lebas

Mme BELLOUNI.- Il s'agit de délibérer sur l'engagement de la procédure de désignation du maître d'œuvre en vue de permettre l'aménagement du quartier Vent de Bise - Jean Lebas au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain. C'est une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en vue de passer un marché sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire, comprenant des marchés à bons de commande et plusieurs marchés subséquents dont le montant estimatif prévisionnel global est estimé à 700 000 € HT.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BELLOUNI.

On devrait normalement pouvoir démolir la dernière barre, il semblerait que tout s'arrange.

Dans combien de temps, Monsieur BOURDON ?

M. BOURDON.- Si tout va bien, cet été.

M. LE MAIRE.- On va croiser les doigts.

C'est long. Les dossiers ANRU ont un avantage, c'est que l'apport d'argent est important, mais qu'est-ce que c'est long ! Quand je pense que certains voulaient que nos cités minières soient quelque part transformées sous le même processus, je ne sais pas quand on aurait fini tout cela. C'est déjà long aujourd'hui, cela l'aurait été encore plus. Franchement, quand ce quartier aura engagé sa mue, je serai content.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 38 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

39. Liévin - Angle des rues Defernez et Lamendin - Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire

M. DARRAS.- Cette délibération porte sur le lancement de la procédure de déclaration publique et d'enquête parcellaire pour les bâtiments situés à l'angle des rues Defernez et Lamendin.

Dans le cadre du dispositif Action cœur de ville, a été identifié un îlot urbain dégradé situé à l'angle des rues Defernez et Lamendin. Une convention de portage foncier a été signée avec l'établissement public foncier qui a procédé à l'acquisition et à la démolition des biens situés sur les parcelles AL 224-462. Cette convention est arrivée à échéance sans que les parcelles AL 221 et 222 n'aient été acquises et il y a lieu de se rendre maître des dernières constructions.

Il vous est donc proposé d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique, de solliciter Monsieur le préfet pour l'ouverture d'une enquête publique d'utilité publique et parcellaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE.- C'est un dossier de fou, comme on dit. Il y a vraiment parfois des choses surprenantes en matière foncière. Là, c'en est une.

En tout cas, le petit espace qui a été aménagé en attendant a été super bien fait et, finalement, tout le monde en profite. Il y a un petit banc, on voit parfois les gens s'y installer. Cela a été plutôt bien fait. Il suffit d'une idée de génie qui surgit dans la tête de quelqu'un et voilà. Je ne vous dirai pas qui est le génie parce que, si je le disais, il attraperait peut-être la grosse tête... N'est-ce pas, Monsieur GOGUILLON ?

(Rires dans la salle)

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 39 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, vous poursuivez.

40. Liévin - Angle des rues Chevalier de la Barre et Silas Goulet - Cession à Territoires 62

M. DARRAS.- Nous faisons quelques mètres ou quelques centaines de mètres et nous passons à l'angle des rues Chevalier de la Barre et Silas Goulet.

Le 14 décembre 2021, dans cette même instance, nous avons procédé au déclassement d'une emprise d'environ 57 m² située à l'angle des rues du Chevalier de la Barre et Silas Goulet.

Cette emprise intéresse Territoires 62 pour la construction d'un ensemble commercial et de bureaux dans le prolongement du programme MOBICAP en cours de réalisation.

Le pôle d'évaluation domaniale a été saisi et a fixé la valeur vénale de ce bien à 170 € HT. Il convient donc d'autoriser la cession de la parcelle concernée à Territoires 62 au prix de 170 € HT.

M. LE MAIRE.- Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 40 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame MARTIN.

41. Liévin - Stade Lelong Voisin - Terrain d'honneur et plaine de jeux - Dénominations

Mme MARTIN.- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de dénommer le terrain d'honneur et la plaine de jeu du stade Lelong Voisin à Liévin.

Il est proposé :

- « Terrain d'honneur Léon et Thérèse LALIN ». Nés respectivement le 15 juillet 1946 et le 11 avril 1948, ils se sont tous deux investis au sein du club de football. Léon a été dirigeant de 1978 à

2000, éducatrice pour les équipes féminines de 1997 à 2000 et le président du club de 1994 à 1996. Thérèse a été dirigeante de 1995 à 2015.

- « Plaine de jeux Gérard CARPENTIER ». Né le 10 juillet 1951, il a joué au RC Lens de 1965 à 1969. Il a rejoint le CS Diana en 1969, d'abord joueur, et a ensuite été secrétaire éducatrice dirigeant et vice-président jusqu'en 2022.

Le Conseil municipal approuve les dénominations susmentionnées, autorise Monsieur le Maire et son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires utiles.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai pas très bien connu Léon LALIN, je pense que les plus anciens l'ont connu. J'ai connu Thérèse, qui était toujours derrière à préparer les croque-monsieur, à servir les boissons, à être disponible pour les enfants ; une femme remarquable, comme on en a dans toutes nos associations.

Gérard, c'est la bonne pâte. Il est toujours au club, il entraîne les gamins, il est toujours derrière eux, en train de leur faire leurs petits caprices.

Nous avons quand même des dirigeants associatifs plus que dévoués, d'une gentillesse et d'une disponibilité totales.

On peut dire que les trois personnes en question sont les dignes représentantes de ce tissu associatif liévin.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 41 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, sur l'écomobilité.

VI. ÉNERGIE

42. Ecomobilité - Aides aux particuliers

Mme CHIARELLO.- Il s'agit de la délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et de trottinettes électriques, selon les conditions fixées par la délibération du 12 janvier 2021.

Il y a eu 36 demandes d'aide financière : 13 pour les vélos, 23 pour les trottinettes, pour un montant global de 5 550 €.

17 engins ont été achetés à Liévin.

M. LE MAIRE.- Je ne peux pas la piéger... J'en avais compté 18, j'ai donc mal compté.

Mme CHIARELLO.- C'est peut-être moi, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Vous voyez, Monsieur MOMPEU, c'est votre idée et nous l'avons retenue. En effet, tous ces vélos et trottinettes sont achetés dans l'ère d'influence liévine ou alentours et c'était une bonne idée. Comme quoi, il faut toujours écouter et choisir les bonnes idées, sans sectarisme aucun.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 42 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, vous avez deux délibérations à nous présenter.

VII. JEUNESSE

43. Renouvellement contrat colonie avec la Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais

44. Tarifs pour les séjours colonies des vacances été 2022

Mme SADOUNE.- Le premier projet de délibération concerne le renouvellement de la signature du contrat colonie signé avec la Caisse d'allocations familiales, ce qui nous permet de prévoir chaque année un départ en colonies de vacances pour 120 de nos jeunes Liéviinois.

Le deuxième projet de délibération concerne la tarification des séjours colonies de vacances de cet été. Il y a cette année une petite variante, une petite nouveauté : le tarif est dégressif dès le deuxième enfant. Vous avez le détail des quotients et des coûts par enfant sur le projet de délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Sommes-nous d'accord sur ces deux délibérations ?

(Les délibérations 43 et 44 sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Reine LEROY.

VIII. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX

45. Demande de gratuité de salle dans les centres culturels et sociaux hors dispositions prévues dans la délibération du 13 décembre 2013

Mme LEROY.- Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 16 décembre 2013 une délibération a été prise par le Conseil municipal définissant les conditions dans lesquelles les salles municipales peuvent être gratuitement mises à disposition.

Des sollicitations hors dispositions prévues dans la délibération ci-dessus citée lui sont parvenues.

M. LE MAIRE.- Merci, Reine, Reine qui fait un travail remarquable dans son quartier.

Mme LEROY.- Merci.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas toujours facile, surtout quand cela se passe le soir.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 45 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Inès DA SILVA qui va nous parler de Liévi-Minou.

Rappelez-vous, Inès doit bientôt aller voir la maison des chats de Boulogne.

Mme DA SILVA.- Je pense y aller la dernière semaine d'avril.

M. LE MAIRE.- Tu me diras comment cela se passe, cela doit être intéressant.

Mme DA SILVA.- Je pense.

M. LE MAIRE.- Pour l'instant, il s'agit de la stérilisation des chats.

IX. COHÉSION SOCIALE

46. Convention avec l'association Liévi-Minou et la SPA

Mme DA SILVA.- La présente délibération consiste à autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Liévin, l'association Liévi-Minou et la SPA.

Celle-ci fixe les obligations de chaque partie pour l'organisation de campagnes de stérilisation pour 2022 sur le territoire communal pour 100 chats, avec un coût de 50 € par chat.

M. LE MAIRE.- Tu étais là à la réunion avec les responsables de l'association, qui sont volontaires.

Je te signale Inès que, si j'avais écouté mon directeur général des services, il n'y avait pas de délibération. Il faut dire que Monsieur KUZNIAK n'est pas forcément un ami des animaux.

(Rires)

Il est un peu dur. Il est d'un autre temps.

En fait, quand les chats sont relâchés, ils sont pucés, mais – je ne savais pas que cela pouvait exister – ils deviennent propriété de la commune. La SPA a dit que cela se fait partout de cette façon dans les autres communes et que cela n'a jamais posé le moindre problème ; mais, vu la prudence de mon directeur général, il ne voulait pas la faire passer. J'ai dit que l'on faisait passer cette délibération car c'est vrai qu'il faut avoir une action dans ce domaine-là. Il y a quand même beaucoup de chats à Liévin et je pense que j'ai dû avoir raison.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 46 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame PRUVOST.

X. PERSONNEL

47. Création d'un poste non permanent de conseiller numérique

Mme PRUVOST.- Afin d'accompagner les administrés dans leurs démarches administratives numériques, il est proposé de recruter un agent contractuel à temps complet sur un poste non permanent pour une période de deux ans.

Il convient de porter à la connaissance de l'ensemble des membres du Conseil municipal que la création de ce poste fait suite à une subvention de 35 000 € obtenue dans le cadre d'un appel à projets qui couvre une majeure partie du coût du poste.

À noter que l'agent recruté sera basé au sein du CCS Jules Grare mais interviendra sur l'ensemble des CCS de la ville.

M. LE MAIRE.- Merci.

C'est important. Cela permet de donner à chacun accès au numérique et qu'il sache l'utiliser. En effet, parfois, on est vite dépassé dans ce genre de chose.

Vous avez pu remarquer qu'aujourd'hui, en tout cas, le son et l'informatique fonctionnent. Je remercie nos services qui sont là, Johan, Jacques.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 47 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Daniel FRUCHART.

48. Modification de l'emploi de responsable Droit des sols et ouverture aux contractuels

M. FRUCHART.- Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre du recrutement lancé pour recourir à un responsable du service du Droit des sols et prendre en considération le caractère particulièrement sensible de ce secteur de recrutement à l'heure actuelle, il convient de modifier le poste ouvert au niveau des tableaux des effectifs et de l'ouvrir, d'une part, sur différents grades et catégories des filières administratives et techniques et, d'autre part, au recrutement de contractuels. En effet, cette modification ne change pas le nombre de postes au niveau du tableau des effectifs mais permet à la collectivité d'être plus flexible et en adéquation avec le marché dans les conditions de recrutement proposées aux candidats.

M. LE MAIRE.- Merci.

Cela fait partie des services où il est très compliqué de trouver une ressource humaine. Nous en avons trouvé un qui arrive de la région parisienne, mais ce n'est pas simple. Ce sont des postes qui extrêmement très sollicités.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 48 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur FRUCHART toujours, pour la délibération suivante.

49. Création d'un comité social territorial commun entre la commune et le centre communal d'action sociale de Liévin

M. FRUCHART.- Selon les nouvelles dispositions législatives faisant suite à la loi de transformation de la fonction publique, un comité social territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. Comme cela a été le cas avec les comités techniques, la législation prévoit la possibilité pour les collectivités et établissements publics rattachés employant plus de 50 agents de la création d'un comité social territorial unique.

La gestion des ressources humaines étant commune pour la Ville et le CCAS de la ville de Liévin, il est proposé aux membres du Conseil municipal de matérialiser cette logique par la création d'un comité social unique.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur TEILLIEZ, vous-même étant fonctionnaire territorial, je sens que vous avez envie de dire quelque chose.

M. TEILLIEZ.- Non, pas forcément.

M. LE MAIRE.- C'est une grande modification par rapport aux organisations de ces instances puisqu'elle remplace deux instances et je sais que les formations syndicales y étaient fortement opposées. Il faut aujourd'hui la mettre en application de par la loi.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

(La délibération 49 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur FRUCHART, vous allez nous donner le nombre de représentants dans cette instance.

50. Fixation du nombre de représentants au comité syndical territorial commun et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement

M. FRUCHART.- L'organe délibérant de la collectivité auprès duquel est placé le comité social territorial se doit de déterminer le nombre de représentants qui y siégeront, ainsi que sa volonté ou non de maintenir le paritarisme entre représentants du personnel et représentants de la collectivité dans les limites du cadre fixé par la législation, à savoir entre quatre et six au regard du nombre d'agents de la collectivité.

Préalablement à cette détermination, les représentants du personnel doivent être consultés. Il convient de noter que cette consultation a eu lieu le 22 février 2022, à l'issue de laquelle la proposition de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires au sein de cette instance et de maintenir le paritarisme a été retenue.

En conséquence, pourront siéger au sein de cette instance cinq représentants titulaires du personnel et cinq représentants titulaires de la collectivité en précisant que, pour chaque représentant titulaire, un suppléant sera également désigné.

M. LE MAIRE.- C'est bien cela.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 50 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Je passe la parole à Roselyne NESPOLA pour la délibération suivante.

XI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

51. Location de salles - Demandes de remboursements

Mme NESPOLA.- En raison du contexte sanitaire, des réservations de salles ont dû être annulées. Cette délibération propose une liste de personnes qui peuvent prétendre à un remboursement.

M. LE MAIRE.- Merci.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 51 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

52. Location de salles - Demandes de dédommagement

Mme NESPOLA.- Madame Lydie BOURSE a demandé à Monsieur le Maire un geste pour la dédommager du fait qu'elle ait été contrainte de changer de salle, ce qui a donné lieu à des changements d'organisation et de logistique non négligeables.

M. LE MAIRE.- Merci.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 52 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous terminons avec Éric MICHALAK qui va nous faire lecture des demandes de subventions dans le respect de l'arrêté municipal qui définit les règles d'attribution des subventions municipales.

M. MICHALAK.- C'est vrai, Monsieur le Maire, mais j'ai eu de mauvais documents.

M. LE MAIRE.- Allez-y.

XII. SUBVENTIONS

53. Demandes de subventions année 2022

M. MICHALAK.- Je précise d'abord que je ne participerai pas au vote vu que la Fraternité demande une subvention et que je suis président de la Fraternité.

La Ville de Liévin accompagne plus de 280 associations sur son territoire. Elle les aide de façon directe, notamment grâce à l'octroi de subventions dont les montants et les bénéficiaires sont repris dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Monsieur MICHALAK.

Mme PRUVOST.- Je ne participerai pas au vote également.

M. LE MAIRE.- Effectivement, parce que Madame PRUVOST est désormais la nouvelle présidente du club de prévention Recherche et Actions Sociales. Là, c'est une subvention sans surprise.

La subvention pour l'association de Monsieur MICHALAK peut l'être parce qu'il n'y a jamais eu une demande aussi forte. En effet, tous les bénévoles de la Fraternité – et je les en remercie – se sont mis en mouvement et mis au service des familles réfugiées d'Ukraine qui sont arrivées à Liévin, en particulier pour des meubles, vêtements et objets divers etc. Ils ont beaucoup œuvré. Ils ont donc pris beaucoup sur leurs fonds propres pour permettre cela. J'ai en effet souhaité que l'accueil soit digne et que ce qui leur était donné soit de qualité. Bien évidemment, il nous revient aujourd'hui quelque part de renflouer un peu les caisses de la Fraternité. Ils ont agi dans l'urgence. Je voudrais les en remercier parce que cela a été une équipe immédiatement disponible.

Merci, Éric, et tu diras surtout merci à tes bénévoles au nom de toute la collectivité.

(La délibération 53 est adoptée à l'unanimité des votants.)

Mes chers collègues, le Conseil municipal est terminé. Je vous souhaite une bonne soirée.

Prochain Conseil municipal le 28 juin.

Merci à vous.

(La séance est levée à 20 heures 08.)